

Comment réserver des documents ?

Sur place ou via le site Internet de la médiathèque départementale.

Peut-on se connecter, dans la médiathèque, à Internet par wi-fi ?

La médiathèque est équipée à l'exception de l'espace enfants ; elle offre aussi l'accès Internet sur les postes multimédia après une inscription gratuite.

Pourquoi certains documents ont-ils une date de retour très lointaine ?

Ces documents sont prêtés aux bibliothèques de notre secteur. Vous pouvez les réserver, nous les rapatrierons dans un délai de quelques semaines.

J'ai perdu ma carte de médiathèque, que dois-je faire ?

Signalez-le rapidement pour qu'elle ne soit pas utilisée par une autre personne. Après un délai de quelques semaines, nous vous la remplacerons. Vous pouvez toujours emprunter durant ce laps de temps sur présentation d'un justificatif d'identité.

Comment prolonger le prêt de mes documents ?

S'ils ne sont pas réservés, vous pouvez le faire sur place à la médiathèque, par téléphone ou, avant la date de retour prévue, sur notre site Internet.

Puis-je rendre mes documents en-dehors des heures d'ouverture de la médiathèque ?

Oui, une boîte de retours est prévue à côté de l'entrée du bâtiment. Elle n'est accessible, en effet, qu'en dehors des heures d'ouverture.

Y a-t-il des conditions particulières d'accès pour les enfants ?

Les enfants sont les bienvenus à la médiathèque dès leur plus jeune âge ! S'ils ont moins de sept ans, ils doivent être accompagnés d'un adulte. Dans tous les cas, les mineurs restent sous la responsabilité de leurs parents.

Les animations de la médiathèque sont-elles payantes ?

Non, elles sont toujours gratuites. Il n'est pas nécessaire d'être inscrit à la médiathèque pour assister ou participer aux animations.

Peut-on s'inscrire à la médiathèque si on n'est pas nyonsais, ni drômois ?

Y a-t-il des tarifs spécifiques ?

Tout le monde peut s'inscrire. Les tarifs sont les mêmes pour tous quelque soit votre lieu d'habitation.

